

22.4.2004

Jean-Pierre **Fragnière**
Professeur
e-mail : jpfragniere@eesp.ch
Natel 079 412 82 83
<http://www.jpfragniere.ch>

Les relations entre les générations aujourd'hui *Questions pour l'avenir¹*

Comment comprendre l'irruption de la question des relations entre les générations au cœur du débat public et même de la réflexion politique ? Il n'y a guère de hasard dans l'émergence des problèmes de société. Ceux-ci peuvent couvrir longtemps sous la cendre. Un jour, ils entrent sur la place publique. Qu'est-ce qui déclenche ce phénomène ? Dans le cas qui nous occupe ici, retenons que les Suisses sont continuellement rendus attentifs au phénomène du vieillissement de la population, souvent présenté comme un péril, en tout cas comme un coût menaçant. Plus discrètes sont les voix qui évoquent la fragilisation d'une partie notable de la jeunesse. Le soupçon de comportement déviant, voire de ce que l'on appelle les incivilités, apporte son lot d'explications trop faciles. Plus récemment, les charges qui pèsent sur trop de familles ont conduit à l'émergence d'un chapelet de propositions, voire de mesures politiques, qui d'ailleurs peinent à entrer dans la législation.

Sur ce fond d'interrogations, les problèmes tendent à se poser en termes de relations entre les générations, plus précisément de solidarité entre les générations.

Existent-elles, sont-elles encore solides ou sur le chemin de la régression ? S'appuient-elles sur des initiatives concrètes et visibles, faut-il envisager des mesures de caractère administratif, voire politique ? Le propos de ce texte est de mettre en évidence un certain nombre d'acquis et de réalités connues sur cette question. Il est aussi de déceler quelques pièges qui peuvent se glisser dans toute utilisation « abusive » de la notion de génération.

Les limites de la comptabilité

Poser la question des relations entre les générations induit chez beaucoup d'observateurs un appétit consistant à faire des comptes. Qui paie quoi ? Pour qui ? Qui transfère quoi à qui ? Les vieux paient-ils pour les jeunes ? Les jeunes et les actifs se saignent-ils pour les vieux ? La question est légitime, voire nécessaire. Elle est d'ailleurs abordée explicitement dans ce dossier. Il n'en reste pas moins que toute comptabilité a ses limites

¹ Les études et les travaux sur lesquels se fonde cette contribution sont accessibles avec leurs références sur le site : www.jpfragniere.ch

puisqu'elle ne peut considérer que ce qui est mesurable, plus particulièrement en termes monétaires. Elle peine à considérer des réalités majeures comme la cohésion sociale, la transmission culturelle, etc. On observe donc que toute réflexion plausible et solide sur les relations à venir entre les générations se doit d'être multidimensionnelle.

La peur du conflit

Non, ce n'est pas encore la panique. Mais on observe l'existence d'une crainte larvée qui s'insinue fréquemment dans les discours ou au café du commerce. Va-t-on être confronté à un conflit de générations ? Celles et ceux qui n'ont pas tout oublié gardent la tête froide ou au moins sereine. Ils savent qu'une certaine tension entre la jeunesse et la vieillesse est de toutes les époques, la querelle des « anciens » et des « modernes » à habité les différentes phases de développement de notre société, les valeurs et les modèles culturels des jeunes et des vieux sont rarement tout à fait compatibles. Une cohabitation parfois tendue fait partie des règles du jeu acceptées. Cependant, la crainte du conflit semble aujourd'hui s'exacerber dans une société jusqu'ici inconnue, une société à quatre générations, où doivent trouver leur place des personnes de tous âges qui ont acquis leur « individualité », c'est-à-dire qui disposent d'une indépendance personnelle de plus en plus reconnue et d'une autonomie solide et jalousement revendiquée.

De grands arbres qui peuvent cacher la forêt

D'abord, rassurons-nous, en Suisse, les relations entre les générations peuvent être considérées comme satisfaisantes, les échanges existent. Une réelle disponibilité à garder ce cap est observable et de multiples initiatives émergent, surtout dans le secteur privé et associatif, pour tenter de consolider les relations intergénérationnelles. Relevons quelques observations qui peuvent étayer ces propos.

Oui, les échanges existent

Au quotidien, les parents aident leurs enfants, les familles avec enfants bénéficient des prestations des aînés et ceux-ci peuvent compter sur leurs descendants en cas de difficultés telles que l'isolement ou les premiers handicaps qui accompagnent la vieillesse. Diverses études l'ont mis en évidence. L'une des plus solides induit son auteur (Jean Kellerhals) à parler de « solidarités familiales réelles, mais aussi limitées ». Dans l'état actuel des connaissances, il n'est donc pas possible de parler d'une forte fragilisation des relations et des échanges entre les générations, ce qui n'exclut pas le fait qu'elles sont fragiles et qu'elles doivent, par conséquent, être reconnues, confortées, voire soutenues.

Oui, la disponibilité à la solidarité a un avenir

Une double crainte s'est exprimée publiquement : les jeunes sont-ils prêts à payer l'AVS pour leurs aînés ? Sont-ils disposés à assumer les coûts de la maladie dans la grande vieillesse ? Les travaux disponibles (par exemple Roux et Clémence) montrent que la réponse est oui. On ne repère pas de dislocation sérieuse de cette disponibilité à payer pour les autres générations. La réciproque est vraie ; les vieux portent le souci de l'accueil des nouvelles générations et des prestations qui s'imposent pour le garantir. Il est vrai, et c'est un bémol, que cette disponibilité est souvent accompagnée d'un

jugement moral : on veut bien aider et partager, mais sous condition de bon comportement social, voire moral.

Oui, des initiatives novatrices sont en voie de réalisation

Le souci de cultiver la qualité des relations entre les générations, au moins de lutter contre les ghettos, inspire de nombreux projets qui voient le jour particulièrement depuis une décennie. Ainsi, l'observateur engagé dans les pratiques sociales, voire l'organisation de son village, de son quartier ou de sa ville, peut faire quelques constats significatifs. De nombreux groupements de retraités orientent leur action vers des activités que l'on peut qualifier de solidarités infra- et intergénérationnelles. Parfois, l'encouragement, voire le soutien des pouvoirs publics, leur est octroyé. Des groupes de jeunes, y compris dans le cadre parascolaire, développent des initiatives pour promouvoir la rencontre avec les aînés et souvent pour proposer des services. Des institutions telles que des établissements médico-sociaux, voire des lieux d'accueil de la petite enfance, intègrent dans leurs activités des échanges intergénérationnels. Parfois, ils partagent des locaux communs. En l'absence d'études exhaustives, toute quantification de ces initiatives est hasardeuse, mais nous pouvons risquer une appréciation : elles sont suffisamment nombreuses pour commencer à faire école et constituer des références à caractère exemplaire.

Des générations déchirées

Nous évoquons plus haut les pièges que recèle l'utilisation de la notion de génération. L'un des principaux, c'est sa capacité à occulter les profondes différences et les inégalités repérables dans une même génération. Si l'on ajoute à cela le fait que depuis au moins deux décennies, le fossé s'accroît entre des groupes de personnes appartenant à la même génération, on devine bien les problèmes susceptibles d'éclater et de fragiliser l'avenir des relations entre les générations. Il convient ici de rappeler quelques réalités, sans doute largement connues et étayées par des travaux récents, mais qui, considérées dans leur ensemble, peuvent nourrir la réflexion et qui en aucun cas ne sauraient être occultées pour définir des perspectives d'action.

Clivage dans la vieillesse

La possibilité de pratiquer l'échange et d'exprimer la solidarité suppose de disposer de ressources et d'une certaine autonomie. Or, il est bien connu qu'au sein de la population âgée, trop de personnes sont démunies, elles tirent le diable par la queue, elles se murent dans l'isolement ou y sont condamnées. N'étant pas en mesure de pratiquer la réciprocité, elles peinent à recevoir et elles hésitent à donner. Toutes proportions gardées, des mécanismes identiques sont repérables dans les autres générations.

L'enfermement dans la pauvreté

L'accroissement de la pauvreté est reconnu, y compris dans un univers où la richesse collective s'accroît. Le pauvre n'a que faire des raisons qui l'on conduit à se trouver dans son état. Handicap, maladie, rupture familiale, échec dans la formation ou dans la profession, chômage, salaire dérisoire, ou plusieurs de ces dimensions à la fois, le fait majeur est qu'il se trouve isolé socialement et dans une très fréquente incapacité à faire

22.4.2004

des projets. Cet horizon bouché ne l'ouvre pas aux solidarités intergénérationnelles et, très fréquemment, l'empêche d'accepter les offres qui pourraient lui être faites. Le pauvre se cache, surtout lorsqu'il est traité par le soupçon. Ce n'est pas un hasard si tant de personnes n'accèdent pas aux prestations et aux services auxquels elles auraient droit. Elles vivent péniblement le quotidien ; difficile, dans ces conditions, de penser et d'agir en termes de relations entre les générations.

Les femmes au front

Nos sociétés ont accordé des droits aux femmes ; tardivement, le droit de vote, un peu plus tard, la reconnaissance de l'égalité entre femmes et hommes. Les actes ont eu de la peine, et c'est un euphémisme, à suivre les déclarations de principe. Pendant ce temps, les femmes, par choix ou par nécessité, se sont trouvées dans la position de salariées exerçant une activité économique hors du foyer. L'usine n'est pas la ferme et nous n'idéalisons pas la ferme. Néanmoins, elles n'ont guère été déchargées des tâches de gestion de services intergénérationnels. Les activités domestiques et éducatives restent massivement leur apanage, les soins et les services à leurs parents, voire leurs grands-parents, leur incombent dans des proportions massives. Beaucoup tiennent le coup, quelques-unes sont contraintes de jeter l'éponge. Trop fréquemment, la générosité et la bonne volonté croulent sous les coups de buttoir des tensions, de l'épuisement, voire de la maladie. La rareté actuelle des soutiens disponibles pour rendre possible l'exercice de ces solidarités présage des lendemains difficiles.

Les enfants mal accueillis

Trop de personnes sont sensibles à cet adage : « L'État n'a rien à faire dans la chambre à coucher ». C'est toujours avec réticence que les politiques de soutien à la maternité (et à la paternité) et les politiques d'accueil de l'enfance ont été considérées et développées. Le résultat de ces timidités et de ces pingreries est aujourd'hui bien visible. Le taux de natalité a dégringolé, les équipements d'accueil de la petite enfance sont rares et souvent inaccessibles financièrement. Les jeunes familles avec enfants sont devenues l'un des groupes sociaux les plus exposés à la pauvreté. En outre, ce n'est pas le troisième enfant que l'on ne fait pas, mais le premier. La solidarité publique ne contribue que pour un sixième aux coûts engendrés par la survenue d'une naissance. Dans ces conditions, on observe un important appel aux solidarités intergénérationnelles, spécialement des aînés, pour rendre viable l'exercice de la parentalité ; mais dans des situations d'isolement, de mobilité, d'accidents de parcours de vie, les situations d'impasse deviennent de plus en plus fréquentes, les solutions spontanées, voire bricolées, ne suffisent pas ou plus.

La fragilisation de la sécurité sociale

Elle est en route et elle a déjà produit quelques fruits amers. Elle avance fréquemment sous le drapeau de la lutte contre les abus. Elle se glisse avec l'argument de la symétrie des sacrifices. Cependant, dix pommes moins une pomme, il reste neuf pommes ; deux pommes moins une pomme, il ne reste plus qu'une pomme. Toutes les générations ont connu dans la période récente ce qu'on appelle pudiquement des réajustements et qu'on ferait mieux parfois d'appeler des coupures. À chaque fois, des groupes entiers de personnes ont vu leur fragilité s'aggraver, sans parler de leurs souffrances. Les solidarités intergénérationnelles, spécialement dans le secteur privé, sont-elles en mesure de prendre le relais et de pallier les effets marginalisants de ces mesures, on peut en douter, puisque

ce sont le plus souvent ces victimes qui ont l'accès le plus difficile aux initiatives de création et de renforcement des échanges intergénérationnels. Combien de fois n'avons-nous pas entendu, dans une réunion associative ou au détour d'une conversation, cette phrase révélatrice « Il y a des gens qu'on ne voit plus et auxquels on n'a plus accès. » Peut-être sont-ils entrés dans cette catégorie de personnes mise en évidence par une étude récente (Rossini) : « La pauvreté cachée », celle qui échappe à la statistique et qui, parfois même, disparaît des registres ?

Vie associative et élitisme

La pratique des solidarités intergénérationnelles, en particulier dans le cadre de la vie associative, est caractérisée par un phénomène largement reconnu dans des travaux suisses et européens. Les prestataires de ces services sont plutôt des personnes vivant une situation de vie confortable, disposant d'une culture convenable et de capacité de relations sociales héritées de leur milieu, voire de leurs activités professionnelles. On voit poindre le danger, indépendamment de la volonté des acteurs : les démarches de pratique des solidarités risquent d'être frappées du sceau de l'élitisme et, par conséquent, de se fermer à toute une catégorie de disponibilités ou de demandes. On est solidaire, oui, mais entre « gens biens ».

Une perspective

Pour clore ce propos, et parce qu'il faut choisir, risquons une réflexion sur l'avenir des relations entre les générations. Notre société helvétique ne s'est sans doute pas dotée par hasard de la devise « Un pour tous, tous pour un ». Le principe est séduisant. La mise en œuvre appelle travail, créativité, capacité de reconnaître les problèmes, souplesse pour reconnaître les besoins émergents. Cela ne se fera pas par un coup de baguette magique. Concernant la préparation de nos lois et règlements, nous avons choisi récemment de les soumettre à un « critère d'eurocompatibilité ». L'heure est venue d'introduire dans la palette des critères d'organisation de nos institutions et du cadre légal qui les constitue, le critère de compatibilité avec un rapport harmonieux entre les générations. Un chantier à définir et à mettre en œuvre.

Jean-Pierre Fragnière

Jean-Pierre **Fragnière**
Professeur
EESP, Case postale 70, 1000 Lausanne 24 (CH)
Adresse privée : Mont-Tendre 28, 1007 Lausanne
e-mail : jpfragniere@eesp.ch
Natel 079 412 82 83
<http://www.jpfragniere.ch>